



Pour que la demande de bourse soit recevable, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre originaire d'un pays en développement
- Résider et travailler dans son pays au moment de l'introduction du dossier
- Etre âgé de moins de 40 ans pour le Master et de moins de 45 ans pour les stages et ce, au moment du début de la formation
- Etre porteur d'un diplôme comparable à un diplôme de 2^{ème} cycle de l'enseignement universitaire belge
- Témoigner d'une occupation professionnelle pertinente dans un pays en développement (d'au moins deux (2) ans après la fin de son deuxième cycle universitaire, ou de trois (3) ans après la fin de ses études lorsque le candidat est détenteur d'un diplôme de 3^{ème} cycle délivré par une Université d'un pays industrialisé)
- Avoir une bonne connaissance du français, écrit et parlé. Pour les formations organisées dans une autre langue, il y a lieu d'avoir une bonne connaissance de la langue du cours, écrite et parlée
- Postuler pour une seule formation

Pour postuler aux bourses de l'ARES, vous devez :

- Renseigner soigneusement le formulaire unique de demande de bourse et d'admission à l'une des Universités francophones de Belgique (disponible sur <https://www.ares-ac.be/bourses>) et l'envoyer directement à l'ARES, **uniquement** par courrier postal ou courrier express, à l'adresse suivante :

ARES – Commission de la Coopération au développement
Rue Royale 180, 1000 Bruxelles, Belgique

La date limite de candidature est :

- Le **10 janvier 2020** pour :
 - ✓ Le stage en valorisation des ressources secondaires pour une construction durable
 - ✓ Le stage en contrôle de qualité et assurance qualité des médicaments et produits de santé
- Le **7 février 2020** pour toutes les autres formations